

**POUR INFORMATION**

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Centre international de formation
de l'OIT, Turin****Rapport de la 70^e session
du Conseil du Centre
(Turin, 6 et 7 novembre 2008)**

1. *La présidente, M^{me} Patricia O'Donovan*, au nom du Directeur général et Président du Conseil du Centre, M. Somavia, qui ne peut malheureusement être présent en raison d'engagements pris de longue date, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, en particulier à ceux qui y participent pour la première fois, ainsi qu'aux nouveaux auditeurs externes. Elle félicite M. Renique et M. Sidi Saïd pour leur réélection en tant que vice-présidents employeur et travailleur, et M^{me} Fitting, représentante de l'Allemagne, pour sa toute récente élection au poste de porte-parole du groupe gouvernemental. Elle transmet les plus vifs remerciements du Président du Conseil aux autorités italiennes, à la ville de Turin ainsi qu'à la région Piémont pour leur soutien constant aux activités du Centre.

**I. Rapport du Directeur sur les activités du Centre
en 2007-08 et perspectives pour 2009
(Première question à l'ordre du jour)**

2. *La présidente* donne la parole aux représentants de la ville de Turin et de la région Piémont.
3. *Le représentant de la ville de Turin, M. Dell'Utri*, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Il souligne l'intérêt de la ville de Turin dans la poursuite de la stratégie d'ouverture et d'information auprès des citoyens menée par le Centre au cours de l'année passée et qui s'est traduite par un certain nombre de rendez-vous citoyens de grande envergure. Cette stratégie contribue à l'enracinement du Centre dans l'environnement urbain et à conférer un statut international à Turin. Par ailleurs, il se félicite de ce que chacun des 12 000 participants, représentants de 190 pays, qui passent par le Centre chaque année, devient un ambassadeur de la ville dans le monde. Il confirme que la ville de Turin entend tenir ses engagements en ce qui concerne tant les travaux d'entretien de routine du Centre que les interventions extraordinaires. Enfin, il se félicite

de la venue du Directeur général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, qui offre à la ville un rayonnement mondial.

4. *La représentante de la région Piémont, M^{me} Marcon*, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil au nom de la présidente de la région, M^{me} Bresso, qui n'est pas présente en raison de sa participation à d'autres activités institutionnelles. La région souhaite soutenir le Centre et ses activités et donne comme exemple le travail de rénovation des infrastructures malgré les difficultés financières. En 2008, un échange d'informations notable a eu lieu entre la région Piémont et le Centre de Turin dans le domaine de la promotion et de la coopération pour un partenariat commun. Le travail décent est un élément fondamental pour la région puisqu'il s'agit de transmettre des valeurs sociales non seulement dans la rhétorique mais aussi dans les faits.

5. *Le Directeur du Centre, M. Eyraud*, se félicite de l'occasion qu'offre le Conseil pour recueillir les commentaires et suggestions de ses membres sur les travaux du Centre afin de toujours progresser et de toujours mieux coller aux attentes des mandants du Centre. Il informe que, suite aux injonctions récurrentes des membres du Conseil lors des années précédentes, de gros efforts ont été faits cette année afin de diffuser les documents du Conseil au plus tôt. De fait, les documents étaient disponibles dès la fin du mois de septembre. Le Directeur revient sur les performances de l'année 2007, au cours de laquelle le Centre a formé plus de 12 000 participants venant de 190 pays. Ce dynamisme se confirme en 2008, avec un nombre accru de formations proposées. De plus, un certain nombre d'événements de haut niveau ont été lancés, qui contribuent au prestige et à la renommée internationale du Centre. Il s'agit par exemple du *Dialogue tripartite de haut niveau sur le modèle social européen dans le contexte de la mondialisation*, de la 14^e édition du *Programme de formation en microfinance Boulder*, de l'*Université d'été du BIT sur le développement de l'entreprise durable*, et de la première *Conférence interagences sur le développement économique local*. Le Directeur fait remarquer la collaboration de plus en plus étroite avec les secteurs techniques du BIT, citant notamment le programme IPEC, le département Entreprise, le Secteur de la protection sociale, ainsi que des programmes pour les travailleurs et employeurs. En ce qui concerne les programmes par région, il y a lieu de noter l'accroissement du nombre d'activités dans toutes les régions en 2008. Suite aux remarques du Conseil lors des années précédentes, des efforts particuliers ont été entrepris pour la région Afrique. Des points focaux du Centre ont ainsi été identifiés dans tous les bureaux régionaux en Afrique pour en promouvoir les activités. Le Centre a aussi renforcé ses liens avec le Département des ressources humaines du BIT en participant au financement du poste d'un collaborateur chargé de développer des programmes de formations spécifiques pour le personnel du siège et du terrain. Dans le domaine du tripartisme, le Directeur souligne l'augmentation continue de la participation des partenaires sociaux en 2007 et 2008. Il souhaite voir se développer une réflexion pour pérenniser cette tendance, étant donné la forte valeur ajoutée qu'apporte le tripartisme aux activités du Centre. Le Centre développe également son projet pédagogique. Il est ainsi envisagé de renforcer la structure des cours, en systématisant une structure en trois temps, avec une phase préparatoire à distance, une phase résidentielle et une phase de suivi. La méthodologie sera adaptée afin d'établir un meilleur équilibre entre transfert et partage des connaissances afin de mettre en valeur et capitaliser sur l'expertise et l'expérience des participants. Les programmes feront aussi preuve d'une plus grande pluridisciplinarité. Enfin, des modules de formation de formateurs seront systématiquement intégrés aux cours pour encourager et permettre la dissémination des apprentissages. En ce qui concerne les activités futures, l'obtention de soutiens et financements nouveaux va donner lieu à des programmes sur les migrations internationales, sur les droits de peuples indigènes, sur la responsabilité sociale des entreprises et sur les conséquences sur l'emploi des changements climatiques. Le Centre continue de s'efforcer de diversifier les donateurs en développant des partenariats de projets pluriannuels. C'est le cas avec l'Espagne et le Portugal. Des projets se développent

également avec la Commission européenne. Le Centre renforce aussi sa présence et son activité au sein de réseaux d'instituts de formation internationaux. Enfin, le Directeur remercie la région Piémont et la Fondation San Paolo, dont le soutien financier va permettre la création d'un centre de conférences de haut niveau.

6. *Le vice-président employeur, M. Renique*, remercie le Directeur, les délégués présents et regrette l'absence de Monsieur Somavia. Il félicite le Directeur pour son rapport qui représente une amélioration. Il souligne cependant que ce document manque d'une vision stratégique du développement du Centre pour les trois prochaines années. Il regrette notamment l'absence d'une stratégie visant à renforcer le rôle des mandants. Il serait positif que le Centre soit partie prenante des discussions stratégiques de l'OIT pour 2010-2015 ainsi que lors de la discussion du rapport SILC. Mentionnant la crise financière actuelle, le vice-président employeur souligne la nécessité de réfléchir à une stratégie de financement du Centre qui englobe la question de la diversification des bailleurs de fonds. Il note positivement le renforcement futur de la coopération du Centre avec d'autres agences des Nations Unies. Tout en appréciant positivement l'existence du mécanisme du Fonds central, il déplore la trop faible participation de représentants des employeurs aux activités du Centre dans les programmes thématiques. Le groupe des employeurs a examiné l'éventualité d'une réorientation de l'utilisation du Fonds central pour créer les conditions permettant d'améliorer la participation des employeurs et de renforcer l'efficacité du Fonds central. Il se félicite de la réforme qui a débouché sur la création du service du développement de programmes et de la coopération régionale (PRODEV) et de l'objectif d'une coopération plus étroite avec les régions, notamment la région Afrique, et insiste sur l'importance d'une telle coopération pour le futur. Il se réjouit de la création du nouveau programme de la dimension sociale du commerce et de l'investissement (SDTI), qui apporte des perspectives nouvelles et intéressantes. Il relève avec surprise qu'il n'est pas prévu de formation sur le thème de la gestion du VIH/sida sur le lieu de travail pour 2009 alors même que la demande de telles formations est forte. Enfin, il a salué le fait que la thématique de la migration ait été traitée à la fois dans une perspective normative et du point de vue de l'emploi et du marché du travail.
7. *Le vice-président travailleur, M. Sidi Saïd*, salue la présence de M^{me} O'Donovan à la présidence du Conseil et souhaite qu'à l'avenir le Directeur général accorde toute son attention au Centre en présidant les sessions du Conseil. Il insiste sur le rôle privilégié du Centre, organe de formation de l'OIT, dans le cadre de sa stratégie cohérente pour le renforcement et le développement des capacités des mandants et pour la diffusion des normes et des principes de l'OIT, ainsi que de l'Agenda du travail décent. Il indique ensuite que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la recommandation formulée par la Commission PFA en novembre 2007 devraient avoir un impact effectif sur l'activité du Centre. Pour la réalisation de ces objectifs et le renforcement de son rôle, une intégration profonde et effective entre Turin et le siège doit avoir lieu en termes de stratégie, de gestion financière et de ressources humaines. Le groupe des travailleurs accueille favorablement les mesures prises par le Centre pour améliorer son intégration avec l'OIT, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Directeur, mais regrette que le Cadre stratégique 2010-2015 de l'OIT ne reflète pas l'intégration entre le Centre et Genève. Il propose que toute initiative de renforcement de la mobilisation de ressources en faveur du Centre ait pour résultat une amélioration des prestations directement liées aux objectifs stratégiques du travail décent et au renforcement des capacités des mandants selon les définitions de leurs programmes. Il note avec satisfaction l'augmentation du nombre des activités et des participants en 2007 par rapport à 2006. Le vice-président travailleur fait part de sa préoccupation pour la diminution du nombre des participants aux formations à distance. A cet égard, il souligne que la recherche et l'appui aux technologies de l'information et à la formation à distance constituent un indicateur qualitatif du travail du Centre. En ce qui concerne le profil des participants, seuls 26 pour cent d'entre eux étaient considérés comme des représentants des

travailleurs ou des employeurs, alors que 74 pour cent étaient définis comme «autres participants». Il estime que le rapport décrit les groupes cibles du Centre d'une manière superficielle. Il demande qu'à l'avenir le rapport fournisse davantage de précisions sur des sujets tels que les données qualitatives relatives à l'offre de formation et à sa cohérence en regard des priorités de l'OIT et de l'Agenda du travail décent, ainsi que des informations plus précises sur les profils des participants et leurs profils professionnels spécifiques. Le groupe des travailleurs considère que le Centre doit définir et élaborer au sein de son système d'information sur la gestion des données substantielles sur les participants. Un tableau détaillé des différents groupes cibles aiderait le Centre à mieux appuyer les politiques de suivi ou d'évaluation d'impact, ainsi que l'établissement de réseaux. Le Centre a réagi en liant son programme aux priorités de l'Agenda du travail décent, en relation avec les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et conformément aux suggestions émises par le groupe des travailleurs au cours des années précédentes. Tout en accueillant avec satisfaction cette approche nouvelle, le groupe des travailleurs persiste à penser qu'il faudrait inscrire l'ensemble des cours dispensés par le Centre dans l'Agenda du travail décent. L'utilisation du cadre de l'Agenda du travail décent, ainsi que de la récente Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, devrait aider le Centre à recentrer une plus grande partie de son offre de formation sur l'Agenda du travail décent, tout en réduisant le déséquilibre intersectoriel entre les activités de formation. En 2007, la référence aux normes internationales du travail n'était présente que dans 44 activités de formation sur 466, ce qui est insuffisant. Les conventions de l'OIT devraient être diffusées dans tous les cours de formation. Le programme technique des normes, en collaboration avec ACTRAV et ACT/EMP, devrait donc être mandaté pour organiser la promotion de l'ensemble des normes internationales du travail dans tous les cours dispensés par le Centre. En ce qui concerne la participation bipartite ou tripartite, il devrait exister un moyen de mesurer la pertinence quantitative et qualitative du tripartisme dans les activités de formation. Le vice-président travailleur note que le tableau 4 du chapitre consacré au tripartisme mêle les «activités bipartites ou tripartites» aux «autres activités de formation» et demande que le prochain rapport du Directeur présente des tableaux comportant des données détaillées sur le nombre des activités bipartites ou tripartites exécutées dans chaque programme technique, avec des pourcentages de participants travailleurs et employeurs clairement établis. Le groupe prend note du fait que plus de 90 pour cent de l'augmentation de la participation de représentants des employeurs et des travailleurs étaient imputables à des activités dirigées par ACTRAV et ACT/EMP. La présence des partenaires sociaux dans ces activités doit être améliorée en faisant un meilleur usage du mécanisme d'appui aux partenaires sociaux. Une plus grande flexibilité est nécessaire si on veut tirer parti de ce dispositif pour couvrir le coût de la participation de travailleurs à d'autres cours ouverts, sans utiliser de ressources du Fonds pour financer ou cofinancer directement des activités d'ACTRAV ou d'ACT/EMP. Il estime qu'un tripartisme effectif doit impliquer non seulement la participation de travailleurs et d'employeurs aux cours, mais aussi leur participation préalable à la conception et à l'exécution des activités. Le groupe note avec inquiétude que certains programmes techniques, tels que Développement des entreprises, DELNET et Développement durable et gouvernance, n'impliquent pas les travailleurs. Il condamne cette tendance à ne pas reconnaître le rôle important que pourraient jouer les organisations de travailleurs lorsque le développement économique et social est concerné. Le vice-président travailleur demande la mise en place d'un comité mixte de formation à la gestion, composé de représentants des travailleurs comme des employeurs, chargé de définir les stratégies du Centre en matière d'activités bipartites ou tripartites, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources allouées par le nouveau Mécanisme d'appui aux partenaires sociaux. Il note avec une certaine préoccupation que le Centre entend continuer à organiser des programmes communs avec la Banque mondiale. Cette préoccupation est en relation directe avec les récents rapports de la Banque mondiale sur «Doing Business», dans lesquels il est affirmé que la présence des syndicats et les normes internationales du travail constituent des obstacles aux initiatives nationales en faveur du développement. Tout

programme avec la Banque mondiale devra donc intégrer les normes. Il souhaite disposer d'informations plus détaillées sur cette initiative commune et que le programme consacré aux «emplois verts» fasse l'objet de discussions plus approfondies. Il espère qu'ACTRAV-Turin reste impliqué dans la conception et l'exécution de ce programme. En ce qui concerne ce cours et de manière plus générale, il recommande qu'aucun département du Centre n'organise de cours sur des sujets n'ayant pas fait l'objet d'un consensus tripartite au sein de l'OIT. Il se demande toutefois si les cours organisés par le Centre sur la microfinance ont un caractère social et sont en accord avec la Déclaration de principes de l'OIT sur la microfinance en vue du travail décent de 2005. Le groupe des travailleurs accueille avec satisfaction les mesures prises pour promouvoir l'égalité des genres, mais il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour diffuser une intégration plus effective des questions de genre dans chaque activité de formation et chaque programme technique, en particulier en Afrique et dans les pays arabes. Il invite également la direction du Centre à demander, avant d'accepter et/ou d'enregistrer toute candidature d'un travailleur, l'approbation, par le secrétariat du groupe des travailleurs, des organisations syndicales invitées à envoyer des participants aux activités de formation. Cette procédure est la seule qui garantisse l'égalité des chances d'accès aux activités du Centre à toutes les organisations de travailleurs représentatives et légitimes. Il estime que la nouvelle organisation de la structure opérationnelle du Centre est trop récente pour être évaluée et qu'une évaluation approfondie de son efficacité et de sa réactivité aux besoins des mandants de l'OIT est nécessaire. Il souligne que les priorités régionales ou nationales ne doivent pas être mises à profit pour imposer des conditions ou dicter des priorités au Programme des activités pour les travailleurs. Concernant la capacité de réponse aux appels d'offres du Centre, le groupe des travailleurs demande à ce qu'ACTRAV soit destinataire d'une liste détaillée des projets attribués et soit informé de l'impact de ces projets sur les organisations de travailleurs. Le programme du cours postuniversitaire devrait reconnaître le vécu et l'expérience de travail des participants comme critères d'accès afin de permettre aux travailleurs d'y participer. Au sujet du projet relatif à la responsabilité sociale des entreprises, il souligne la nécessité d'assurer une solide orientation tripartite sur la base des principes directeurs établis par la Sous-commission sur les entreprises multinationales du Conseil d'administration et une pleine implication du Programme des activités pour les travailleurs. Concernant la politique d'externalisation, il est nécessaire de remédier à la fragmentation des services dont la qualité a souvent diminué alors que la plupart des prix n'ont pas baissé. Le groupe des travailleurs reste par contre opposé à la création d'un nouveau poste de direction pour résoudre ce problème.

8. *La porte-parole du groupe gouvernemental, M^{me} Fitting*, remercie la présidente et le Directeur pour son rapport détaillé qui a donné des informations très claires. Le Centre a consenti des efforts importants qui ont abouti à des résultats évidents. Elle souligne que la relation entre le BIT et le Centre doit être renforcée en ce qui concerne le contenu et les résultats des activités, la planification stratégique et la réalisation de l'Agenda du travail décent. Il est impératif que le Centre soit partie prenante des nouveaux développements de l'OIT, qui a tout à y gagner. Elle réitère le souhait de son groupe d'obtenir de plus amples informations sur l'impact d'un changement éventuel de date de la réunion du Conseil du mois de novembre au mois de mars. Elle pense en effet qu'un tel changement permettrait aux membres de discuter davantage du fond des sujets et d'avoir un plus grand impact sur le développement du Centre. Elle demande au Directeur de produire un document permettant de mesurer les avantages et les inconvénients d'un tel changement. Elle souligne ensuite le besoin d'obtenir plus d'informations sur le profil des participants aux activités de formation. Il existe des écarts importants entre les différents profils et il est important d'en comprendre les raisons sous-jacentes et de faire des efforts pour les combler. Enfin, elle apprécie les efforts du Centre dans le sens d'une bonne communication avec le Conseil, mais demande de poursuivre le travail afin de l'optimiser.

9. *La représentante du gouvernement de l'Italie* remercie le Centre de son accueil, et en particulier le Directeur et son équipe, pour la qualité et la présentation efficace et pertinente du rapport du Directeur sur les activités du Centre en 2007-08 et perspectives pour 2009. Le gouvernement italien se réjouit des résultats très positifs de l'activité du Centre, tels que l'augmentation du nombre de formations offertes, la plus grande proportion de participants travailleurs et employeurs, l'amélioration de la qualité des cours et l'augmentation de la participation des femmes qui reste toutefois insuffisante. Ces résultats confirment que l'appui de l'Italie au Centre est bien fondé. Le fait qu'environ 80 pour cent des activités de formation développées répondent aux priorités stratégiques de l'OIT devrait permettre au Centre d'être mieux intégré avec le BIT et de bénéficier de ressources plus importantes. Toutefois, cette intégration jugée cruciale n'est pas à la hauteur des attentes et requêtes de l'Italie. L'alignement des produits et services du Centre sur le cadre du programme et budget de l'OIT pour 2008-09, qui a impliqué des efforts remarquables de la part du Centre, n'a pas entraîné un effort et une volonté comparables de la part de l'OIT. Elle appelle donc l'OIT, et en particulier PARDEV, à faire un effort plus marqué. Le Centre n'est toujours pas intégré dans la stratégie de mobilisation des ressources, ce qui risque de le mettre dans une situation difficile, sans ressources prévisibles et stables. Le Centre doit avoir accès aux donateurs et aux ressources du CSBO. L'Italie contribue au CSBO et s'attend par conséquent à ce que le Centre ait accès aux ressources ainsi dégagées. L'Italie continuera donc à soutenir l'effort du Centre, mais la conjoncture économique actuelle aura pour conséquence une baisse – non encore fixée – de sa contribution volontaire. Cela n'implique pas une évaluation négative de l'importance que l'OIT et le Centre ont pour l'Italie. D'ailleurs, le montant de la contribution fixe en faveur du Centre restera inchangé, à hauteur de 7 850 000 euros. En période de crise, les priorités changent, et les ressources limitées du gouvernement se dirigeront surtout vers l'eau, l'urgence alimentaire, l'éducation pour tous et les grandes pandémies. La représentante du gouvernement italien encourage d'autres gouvernements à rejoindre son pays dans le financement de cette structure dès 2009.
10. *La représentante du gouvernement du Brésil* note avec satisfaction l'augmentation de la participation de l'Amérique latine aux programmes de développement local et de formation par compétences. Elle relève que les activités de développement social sont importantes et que la présence des femmes est en hausse. Elle estime qu'une coopération Sud-Sud est indispensable avant tout en rapport avec les lignes directrices de l'Agenda du travail décent et la lutte contre toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé. Elle insiste sur la nécessité de développer au Centre des programmes d'intégration au niveau sous-régional et de promouvoir toutes les initiatives en faveur du MERCOSUR et de l'UNASUR, vu que ces deux organisations disposent déjà de groupes de travail et de programmes spéciaux sur des thèmes sociaux.
11. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* félicite le Directeur pour le bon fonctionnement du Centre, dont il constate l'amélioration au niveau de l'organisation, des techniques de formation et des services proposés. Se référant aux évaluations du Centre faites par les participants, il constate que ces enquêtes révèlent le très haut niveau de satisfaction des personnes formées, et félicite le Centre pour l'augmentation du nombre total de participants. Il s'interroge cependant sur la raison de la faible proportion de représentants employeurs parmi les participants, et insiste sur le fait que les employeurs ont des besoins de formation aussi importants que ceux des travailleurs. Le représentant espagnol estime également que le thème des migrations internationales devrait être mieux développé et pourrait couvrir de nombreux autres sujets stratégiques de formation. Il ajoute que le thème du développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes est également très important pour la création d'emplois, élément clé en ces temps de crise. Si le Centre ne propose pas de formations techniques à proprement parler, il serait judicieux d'organiser des cours sur la nécessité de se former. En effet, peu de personnes, notamment les employeurs, sont convaincues de cette nécessité. Le représentant espagnol explique

également que les gouvernements rencontrent des difficultés à prévoir leurs contributions sur plus d'un an, et donc à s'engager sur une quantité exacte de fonds. Ainsi, bien que le Centre doive prévoir le montant de ses ressources, il devrait laisser plus de flexibilité aux gouvernements et leur donner par exemple la possibilité de s'engager non pas dans le temps, mais sur des formations concrètes. Par exemple, le gouvernement espagnol pourrait soutenir des programmes sur la migration et le dialogue social. Ce dernier thème est en effet particulièrement important aujourd'hui pour affronter la crise et le chômage.

12. *Le représentant du gouvernement du Kenya* accueille favorablement le document soumis à l'examen du Conseil, qui présente des informations de façon transparente sur les activités du Centre pour les années 2007 et 2008 et sur celles envisagées en 2009. Cela s'inscrit dans la lignée de la Déclaration sur la justice sociale, notamment sur les aspects de la gouvernance, de l'échange d'informations et de la responsabilité. Il félicite le Centre pour ses efforts afin d'assurer la durabilité, la pertinence des programmes et l'intégration opérationnelle avec l'OIT. Il souligne l'importance de rechercher une meilleure stratégie financière et de renforcer les capacités techniques et de formation. Il se réjouit des efforts déployés par le Centre dans le sens de l'équilibre entre hommes et femmes parmi les participants. Le représentant kényen insiste sur le besoin d'octroyer des bourses complètes ou qui couvrent à tout le moins les frais autres que le transport, afin d'augmenter le nombre de participants potentiels des gouvernements africains. S'agissant de la mise en œuvre des programmes, il se félicite de la création de PRODEV même s'il souligne le besoin continu d'accroissement des capacités des équipes techniques en matière de développement de nouveaux projets, de mobilisation de fonds et de maintien des relations avec les donateurs. Il mentionne plus particulièrement le besoin urgent de rendre les programmes postuniversitaires plus flexibles afin de promouvoir la participation du plus grand nombre, notamment des représentants des ministères ou des organisations d'employeurs qui sont dans l'impossibilité, vu leurs ressources humaines limitées, de libérer des spécialistes pour de longues périodes afin de leur permettre de suivre un programme de formation. Enfin, il souligne la nécessité de créer ou de renforcer des partenariats entre le Centre et certains instituts supérieurs de formation sur le terrain afin de faciliter des modes de formation plus modulaires.

13. *La représentante du gouvernement de la France* se félicite de l'augmentation des activités et du nombre de participants, notamment du nombre de représentants des partenaires sociaux, en 2007. Elle souligne que la valeur ajoutée du Centre vient de son offre de formation diversifiée et adaptée aux besoins des mandants. Il est donc impératif de bien évaluer les besoins de participants et l'impact de la formation. Elle souligne l'importance de formations en direction de certains professionnels comme les magistrats ou les formateurs. La représentante française regrette l'absence de statistiques concernant les différentes catégories de participants et mentionne notamment les catégories des magistrats, journalistes et parlementaires. Elle note avec intérêt certains développements structurels et notamment la création du nouveau programme sur la dimension sociale du commerce et de l'investissement. Elle rappelle les différentes façons par lesquelles la France apporte son soutien aux activités du Centre et mentionne les coopérations avec la Banque mondiale des groupements régionaux tels que la SADC, la CEMAC et le Boulder Institute of Microfinance. Concernant l'intégration opérationnelle du Centre au sein de l'OIT, la représentante française estime que l'OIT devrait allouer davantage de ressources au Centre, comme le suggère le rapport du groupe de travail sur le financement du Centre. Elle encourage une plus grande coopération entre le Centre et l'OIT, notamment ses bureaux régionaux. Elle souligne l'importance de renforcer la participation des représentants des partenaires sociaux dans les formations et de coopérer davantage avec les bureaux pour les employeurs et pour les travailleurs de l'OIT. Enfin, elle estime qu'il est indispensable de continuer un travail d'intégration des normes internationales du travail dans les travaux des programmes techniques.

14. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* apprécie le soutien continu apporté par le gouvernement italien, la région Piémont et la ville de Turin. Il relève que le paragraphe 5 du rapport du Commissaire aux comptes souligne un problème. Il serait plus efficace de réunir le Conseil au mois de mars afin de donner la possibilité d'examiner l'ensemble des mesures prises lors de l'année écoulée, y compris la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes. Il met en exergue un second point lié à la planification du travail pour l'année suivante et le fait que le catalogue des cours réguliers pour 2009 soit déjà disponible alors que les membres du Conseil n'ont pas eu la possibilité de donner leur avis. Il s'étonne qu'il ne soit pas prévu d'activité sur le thème du VIH/sida en 2008 et que l'information fournie au sujet des employeurs ne soit que partielle, comme ces derniers l'ont déjà signalé. Il regrette que les documents aient été distribués trop tard et demande plus de détails sur les participants aux cours.
15. *M. Adyanthaya (membre travailleur, Inde)* trouve pour le moins étrange que les droits des travailleurs et les normes internationales du travail n'aient pas été inclus par l'OIT dans la liste des priorités pour la région Asie-Pacifique. Cette région est pourtant la plus touchée par les violations des droits syndicaux, le travail des enfants et le travail forcé, et celle où la ratification des normes internationales est la plus défailante. Il estime par conséquent qu'il est important que le Centre de Turin augmente le nombre de ses cours sur ces thématiques et assure un travail de sensibilisation et de formation pour des publics tripartites. Il souligne l'importance des questions de genre. Il souligne également qu'une autre thématique doit être prise en considération, celle du changement climatique. En effet, dans la région Asie-Pacifique, des millions de personnes parmi les plus vulnérables ont perdu leur habitation et leurs moyens de subsistance à cause d'événements liés au changement climatique. Il pense que les cours proposés par le Centre devraient tenir compte de ces questions et avoir un impact positif sur les régions en difficulté. Le fait que des millions de travailleurs risquent de perdre leur emploi requiert un effort accru en termes de développement des compétences, de requalification et d'activités novatrices. Il est particulièrement inquiétant que ces emplois perdus se situent dans des pays en développement.
16. *Le représentant du gouvernement d'El Salvador* félicite le Directeur pour son rapport et se réjouit des niveaux atteints en 2008 en termes d'activités et de participation. Il reconnaît l'importance des cours à distance mais insiste sur la nécessité de trouver un équilibre avec les cours présentiels. Il souhaiterait la nomination d'un point focal pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce qui permettrait d'accorder une plus grande attention aux pays de la région moins représentés dans les activités du Centre.
17. *Le représentant du gouvernement du Mozambique* souligne que le Centre répond aux défis du XXI^e siècle. La crise financière affecte directement les employeurs et les travailleurs, en particulier des pays en développement. C'est pour cette raison que le gouvernement du Mozambique invite le Centre à continuer à offrir des formations adéquates afin de pouvoir affronter des crises persistantes, telles que celle du VIH/sida et les catastrophes naturelles. Il insiste lui aussi sur le fait que les documents doivent arriver plus tôt.
18. *M. M'Kaissi (membre employeur, Tunisie)* se joint aux interventions précédentes et note que le rapport du Directeur est un document bien détaillé couvrant toutes les activités du Centre, notamment sur le continent africain. Il souligne que, dans le nouveau contexte économique mondial, la formation, le perfectionnement et les échanges de connaissances doivent être considérés comme un indispensable capital intellectuel et professionnel pour les organisations d'employeurs, afin de pouvoir encadrer, conseiller et soutenir les entreprises, et garantir une bonne gouvernance, en encourageant l'investissement et la création d'emplois productifs. La formation d'une nouvelle génération de dirigeants est devenue indispensable pour garantir la compétitivité des entreprises en Tunisie. Il invite le Centre à envisager une place importante dans les programmes du Centre pour la culture et

l'esprit d'entreprise, inculquer la nécessité du dialogue social et de la concertation tripartite afin de garantir une durabilité des entreprises et des emplois productifs allant de pair avec la stabilité économique et la paix sociale. Une plus étroite collaboration entre le Centre, ACT/EMP et l'OIE est souhaitable afin de mieux connaître les problèmes urgents qui touchent son pays et de répondre efficacement aux besoins des employeurs tunisiens.

19. *Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* note les efforts constants du Centre pour maintenir une vaste offre de services qui réponde aux nécessités des partenaires sociaux. Néanmoins, il souligne qu'en 2007 les partenaires sociaux ne représentaient que 26 pour cent des bénéficiaires des services du Centre. Il est souhaitable de connaître le profil de la majorité des participants (74 pour cent) pour renforcer les services et les stratégies de développement du Centre. Le gouvernement vénézuélien entend contribuer à la croissance du Centre, pour qu'il puisse jouer un rôle plus important pour les partenaires sociaux, en promouvant le travail décent.

20. *La présidente* remercie tous les intervenants et donne la parole au Directeur du Centre, pour qu'il réponde aux questions et sollicitations.

21. *Le Directeur du Centre* prend bonne note des demandes d'informations statistiques formulées par plusieurs membres. Concernant la vision stratégique du Centre, il rappelle que le plan de développement en donne quelques lignes. Par ailleurs, le chapitre «Renforcement des capacités techniques» du Cadre stratégique qui sera discuté la semaine suivante au Conseil d'administration du BIT a été écrit par Turin. Cependant, il est d'accord qu'une réflexion spécifique soit menée et il accueille favorablement la proposition des employeurs concernant un plan stratégique à long terme même si, bien sûr, l'incertitude de ses ressources doit être prise en compte. Sur des aspects plus spécifiques, il est vrai que le programme de formation actuel n'aborde pas la lutte contre le VIH/sida, mais un premier cours aura lieu en 2008. Plusieurs remarques ont porté sur le graphique C, relatif à la répartition des bénéficiaires par objectif stratégique en 2007. Ce graphique indique que l'Agenda du travail décent demeure le fondement et le principe directeur du programme du Centre en termes de participants. Cette répartition est d'ailleurs similaire à celle des activités de coopération technique du BIT. L'insuffisance de la présence d'autres objectifs stratégiques, dont les normes, n'est qu'apparente. Elle ne tient pas compte de l'intégration d'éléments de ces objectifs dans des activités d'autre nature. En ce qui concerne le développement de la participation tripartite aux cours offerts par le Centre, le Directeur signale qu'un rapport sera rédigé sur ce sujet. La problématique de genre est en principe toujours présente dans les cours en tant que sujet horizontal même si des efforts doivent encore être faits. Pour ce qui est de la remarque du groupe des travailleurs sur la sélection des participants aux masters coorganisés par le Centre, le Directeur rappelle que cette sélection répond aux critères d'admission édictés par l'Université de Turin, qui délivre des diplômes universitaires répondant aux standards européens. Concernant les récents problèmes de mise en place des prestations de services, le Directeur tient à préciser que la sous-traitance à travers des appels d'offres est une exigence statutaire. Il précise que les prestataires de services sont choisis non seulement sur la base de critères financiers, mais aussi et surtout du rapport qualité-prix et que, lorsqu'un nouveau prestataire est choisi, il faut lui donner un peu de temps avant de l'évaluer.

22. *Le directeur du Département de la formation, M. Graziosi*, remercie le gouvernement espagnol pour son soutien renouvelé. Revenant sur les multiples questions relatives au profil des participants, il signale que ce profil est désormais enregistré dans un logiciel et que les premiers détails seront disponibles dès l'année prochaine. Pour donner une idée du profil des 74 pour cent des participants qui ne représentent pas les partenaires sociaux, il signale qu'il s'agit essentiellement de fonctionnaires des différents niveaux de gouvernement, de magistrats, de journalistes et de parlementaires. Il annonce que le Centre va fixer des critères pour le développement des nouveaux cours, dont les résultats seront

perceptibles dès 2009. A la question sur les activités relatives au VIH/sida, il répond qu'un programme a été délivré en anglais et en français en 2008. Un cours pilote sur les migrations internationales a été organisé avec succès en 2007 et a donc été reconduit dans une version bilingue en 2008. En 2009, un programme pilote sur les migrations sera mis sur pied en collaboration entre les programmes Emploi et développement des compétences et Protection sociale et permettra une spécialisation plus poussée. En ce qui concerne les formations régionales, le Centre a pris part aux discussions liées à la répartition des fonds CSBO mais se préoccupe du fait que ces fonds soient liés au budget biennal et doivent donc être dépensés impérativement avant la fin 2009. En réponse à la question sur l'accroissement des participants aux programmes à distance, le Directeur du Département de la formation précise que ces programmes permettent justement de toucher un public plus vaste. Le nombre accru de cours mixtes au cours de l'année explique par ailleurs la forte participation à distance. En réponse à la question sur la problématique de la collaboration avec la Banque mondiale, le Directeur de la formation se dit conscient des difficultés que cela pose, mais insiste sur le fait que cette collaboration avec les institutions monétaires internationales va dans le sens d'une plus grande cohérence politique et cherche surtout à renforcer la vision du BIT. La stratégie est bien d'influencer la Banque mondiale et non l'inverse.

23. *Le vice-président travailleur* rappelle la réticence de la Banque mondiale à travailler avec les organisations syndicales et à promouvoir les normes internationales du travail, et en appelle au Centre pour qu'il veille au respect de ces normes.
24. *Le Conseil* prend note du document CC 70/1 et des documents qui l'accompagnent.

II. Questions de personnel (Troisième question à l'ordre du jour)

25. *Le Directeur* revient sur les aspects importants du troisième point. Premièrement, concernant la mobilité du personnel entre le BIT et le Centre, il précise que cette mobilité est effective dans les deux sens. Il souligne à la fois le renforcement des relations entre les unités techniques et l'attraction du Centre. Deuxièmement, le Directeur insiste sur le fait que le niveau moyen de grade est resté stable malgré un certain nombre de promotions, permettant de contenir les coûts salariaux soit en ne renouvelant pas les postes, soit en recrutant à un grade inférieur. Troisièmement, un gros effort est consenti pour le renforcement des capacités pédagogiques du personnel du Centre grâce à une collaboration entre les services des ressources humaines et le Programme de la formation à distance et des technologies de l'apprentissage (DELTA). Quatrièmement, s'agissant de la révision des arrangements contractuels du Centre, la situation a été analysée et la direction est maintenant prête à engager des discussions avec le Syndicat du personnel d'ici à la fin de l'année. Le Directeur attire enfin l'attention sur le point soumis à décision, qui porte sur l'adoption par le Centre d'amendements au Statut du personnel.
26. *Le vice-président travailleur* note avec préoccupation que certains fonctionnaires sont employés sur la base de contrats précaires liés à des projets de formation, depuis 1994. Le groupe des travailleurs souhaite que la révision annoncée des arrangements contractuels au Centre permette de réduire ce phénomène. Il estime primordial qu'au-delà des considérations financières le Centre soit considéré comme un employeur modèle fournissant des conditions de travail décentes à ses employés. Il rappelle que tout changement intervenant dans les dispositions contractuelles du personnel de Turin doit être négocié avec le Syndicat du personnel et faire l'objet d'une discussion approfondie au Conseil. Il insiste sur la nécessité pour le Centre de mettre au point un plan de relève du personnel qui tienne compte du nombre de fonctionnaires qui ont atteint ou vont bientôt atteindre l'âge de la retraite. Ce plan devrait exposer les arrivées et départs prévus au cours

de la prochaine décennie, identifier les domaines d'action et consolider la rationalisation des services dont le Centre a besoin. Il précise qu'un tel plan doit être conçu et développé en consultation avec le Syndicat du personnel et faire l'objet d'une discussion au Conseil. Le vice-président travailleur déplore qu'aucune femme ne détienne un poste de direction au Centre et que peu d'entre elles occupent des postes P5. Il demande à la direction du Centre d'augmenter la proportion de femmes à des postes supérieurs et de direction. Il regrette que l'intégration du personnel entre le Centre et Genève ne soit pas un sujet central de ce document. Il précise que le groupe des travailleurs a déjà formulé plusieurs propositions à ce sujet, par exemple que les salaires des chefs des programmes régionaux et techniques soient payés directement depuis Genève, ce qui réduirait les coûts fixes du Centre, sans pour autant induire de dépenses supplémentaires pour l'OIT ni, compte tenu du nombre limité de personnes concernées, de problèmes liés à la nationalité. Le vice-président travailleur, ayant pris note du projet d'amendements au Statut du personnel, approuve au nom de son groupe le point pour décision du paragraphe 6.

27. *Le vice-président employeur* rappelle qu'il est à la fois nécessaire d'avoir des contrats fixes et des contrats qui répondent à des besoins spécifiques et donc qu'il faut accepter une certaine flexibilité. Cela nécessite de trouver un accord entre les parties intéressées. Il rappelle que la mobilité du personnel est étroitement liée à la collaboration entre le BIT et le Centre. Au nom du groupe des employeurs, il demande au Directeur de produire un document décrivant les efforts entrepris pour transformer les contrats à court terme en contrats sur projet plus stables par nature.
28. *La porte-parole du groupe gouvernemental* souligne que la question de l'égalité entre hommes et femmes doit être mieux prise en considération car le déséquilibre est flagrant. Elle attire l'attention et souhaite plus d'informations sur le fait que l'âge moyen des salariés de catégorie P est plus haut que l'âge moyen des salariés de catégorie G. Enfin, elle demande des explications sur le déséquilibre au niveau de l'origine géographique des membres du personnel. Elle demande de plus amples informations sur le paragraphe 3 concernant les cessations de service par consentement mutuel et les démissions. Elle estime qu'il serait préférable que la coopération entre l'OIT et le Centre se fasse de façon structurelle et non de façon spontanée, en particulier dans le domaine de la mobilité du personnel. Elle apporte le soutien de son groupe au point pour décision.
29. *Le Directeur du Centre* admet qu'il n'y a effectivement pas encore de collaboration structurée avec le siège mais note avec satisfaction que les échanges ont été faits sur la base de concours gagnés, soulignant la qualité des personnes qui les ont remportés; inversement, le nombre de personnes en provenance du terrain et de Genève confirme l'attractivité du Centre. En ce qui concerne les contrats précaires, la situation est maintenant prête à être traitée, en collaboration avec le Syndicat du personnel du Centre, afin de trouver une solution qui convienne à tous et qui tienne compte des contraintes financières. En réponse aux préoccupations liées au genre, le Directeur s'avoue conscient du problème et affirme faire tous les efforts nécessaires pour y remédier. En ce qui concerne la différence entre l'âge moyen du personnel des services généraux et celui du personnel organique, il fait remarquer que la différence n'est que de deux ans et très proche de la situation au BIT. En réponse aux demandes de clarification sur les raisons des retraites et des démissions, il signale que ce sont les variations de taux de change du dollar qui sont à l'origine de la décision de certaines personnes de partir avant que le dollar, et donc leur retraite, ne perde trop de sa valeur. La répartition géographique fait également partie des préoccupations du recrutement. Toutefois, le fait qu'il y ait, d'une part, peu de recrutement et, d'autre part, des besoins de qualifications très précises complique l'amélioration rapide de cette situation.
30. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* souhaite que soient clarifiées les raisons pour lesquelles certaines personnes ont démissionné ou ont souhaité prendre une

retraite anticipée, notamment pour s'assurer que ces décisions n'aient pas été préjudiciables à ces personnes.

31. *Le Directeur* revient sur les raisons de ces démissions, invoquant les variations de taux de change comme principal élément explicatif. En ce qui concerne les cessations d'activité par consentement mutuel, il confirme que cela s'est fait sur la base d'une demande de la part des personnes concernées et qu'il a par la suite été choisi de ne pas renouveler les postes pour des raisons d'économie.
32. *M^{me} Diallo (membre travailleur, Guinée)* souhaite revenir sur la question de la sous-représentation des femmes aux postes décisionnels. Elle pose la question de savoir s'il est impossible de trouver des femmes compétentes pour ces postes.
33. *Le Directeur* répond que ce déséquilibre est dû à l'absence de postes disponibles et non au manque de compétences des candidates éventuelles. Les postes décisionnels ne sont pas très nombreux, mais une femme a été nommée il y a peu au grade P5.
34. *La présidente*, selon l'usage, invite le représentant du Comité du Syndicat du personnel à faire une déclaration, qui figure en annexe du présent document.
35. *Le Conseil* prend note du document CC 70/3 et en approuve le point 6.

III. Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs (Quatrième question à l'ordre du jour)

36. *Le vice-président employeur* rend hommage au Programme des activités pour les employeurs dirigé par M. De Koster pour le travail entrepris et notamment pour les efforts de développement d'un portefeuille complet de cours comprenant des cours standards pour les organisations d'employeurs, des cours approfondis, des cours visant à l'acquisition de compétences transversales et des cours sur certaines politiques dans lesquelles les organisations d'employeurs sont impliquées. Il considère que les efforts continus d'analyse et de suivi des besoins en formation déployés en coopération avec le Bureau des activités pour les employeurs du BIT et l'OIE sont à mentionner. Il insiste sur le fait qu'un investissement continu est nécessaire afin d'assurer le développement d'ACT/EMP. Il rappelle qu'un des points discutés lors de la réunion du groupe du mois de mai 2008 concernait la nécessité de renforcer la participation des représentants des employeurs aux activités des programmes techniques. Il insiste sur le fait que le groupe des employeurs considère qu'une réorientation du mécanisme du Fonds central est indispensable afin qu'il puisse jouer pleinement et effectivement son rôle à cet égard. Le groupe a formulé des propositions précises pour remédier aux problèmes actuels. Enfin, il remercie la direction du Centre pour la bonne coopération et souligne que celle-ci est dans l'intérêt mutuel car un haut niveau de participation des représentants d'employeurs au programme ACT/EMP et aux autres programmes renforce le Centre dans son ensemble et aide à rendre plus visible son caractère tripartite.
37. *Le vice-président travailleur* prend bonne note du rapport. Il souhaite la bienvenue à Giacomo Barbieri, nommé récemment à la tête du Programme des activités pour les travailleurs de Turin. Il souligne l'importance de l'éducation pour les syndicats et salue les efforts entrepris par ACTRAV pour améliorer durablement la qualité des activités de formation. Il rappelle que le Symposium sur l'éducation ouvrière organisé par ACTRAV en 2007 a adopté des conclusions qui pourraient s'avérer utiles au Centre dans son

ensemble. Il remercie le personnel d'ACTRAV-Turin pour le travail accompli ces douze derniers mois. Il remercie également le gouvernement italien du soutien financier qu'il apporte au Programme des activités pour les travailleurs de Turin et espère qu'il continuera à le faire à l'avenir.

38. *Le Directeur du Centre* insiste sur la valeur ajoutée apportée par les Programmes d'activités pour les employeurs et les travailleurs et voit en eux un exemple du travail structurel mené avec Genève.
39. *Le Conseil* prend note du document CC 70/4.

IV. Rapport sur l'exécution du programme et budget pour l'exercice en cours (2008) et Propositions de programme et de budget pour l'exercice 2009 (Deuxième question à l'ordre du jour)

40. *Le Directeur du Centre* souhaite présenter les grandes lignes de la proposition de budget pour 2009. Il annonce s'attendre à un budget en équilibre pour 2008. Il explique ensuite la proposition de budget pour 2009. En ce qui concerne les contributions volontaires, qui constituent le budget régulier – même si de fait cette régularité n'est pas assurée –, il s'attend à une contribution de l'OIT égale à celle reçue en 2008. Cependant, le montant de cette contribution étant fixé en dollars, la contribution après application du taux de change est inférieure de 350 000 euros environ au montant reçu en 2008. La contribution volontaire italienne devrait être égale à celle de 2008, à savoir 7 850 000 euros. Le Centre a cherché à convaincre le gouvernement italien de revaloriser cette contribution qui reste la même depuis plusieurs années mais, dans la situation de crise actuelle, cela ne sera pas possible, et le Directeur remercie le gouvernement italien de ses efforts. La contribution volontaire de la France était de 150 000 euros, et il espère qu'elle restera à son niveau actuel. Le Directeur relève que, même si le montant de telles contributions n'est pas très élevé, il revêt une grande importance car il témoigne d'une diversification des sources de financement et confirme la nature internationale du Centre. Il invite d'autres gouvernements à se joindre aux efforts de la France. Les contributions volontaires comprennent également les contributions de la région Piémont et de la ville de Turin. Le Directeur mentionne qu'en raison des difficultés financières rencontrées par la ville de Turin, le maintien de la contribution de 500 000 euros n'est pas encore assuré pour 2009. Il fait remarquer que finalement les 11 millions d'euros du budget régulier ne couvrent même pas les dépenses engendrées par les frais de personnel. Les autres recettes sont appelées «recettes propres» car elles sont générées par les activités elles-mêmes. Elles sont donc variables par nature. Dans cette catégorie, le Directeur mentionne les fonds reçus du gouvernement des Pays-Bas et de l'Espagne, ainsi que certains projets financés par la France ou l'Union européenne. Il explique que les contributions versées par l'Italie permettent d'attirer des financements complémentaires selon le principe du «partage des coûts». Le Directeur indique qu'il prévoit une augmentation de ces recettes, malgré la diminution certaine, même si non encore fixée dans son montant, de la contribution de l'Italie. Il mentionne que, si c'est le cas, tous les programmes du Centre verront baisser la dotation financière provenant de la contribution italienne. Néanmoins, le Centre table sur une augmentation des recettes grâce au travail effectué par PRODEV, aux résultats de certains appels d'offres, aux efforts consentis pour trouver d'autres donateurs, en particulier l'Espagne et le Portugal, à la fin de l'exercice biennal, en 2009, et à la fin de la période de financement du CSBO. En ce qui concerne les dépenses, le Directeur mentionne qu'il est impossible de modifier le montant des frais fixes mais il souligne que le montant de ces frais est présenté sans augmentation. Quant aux frais variables, leur augmentation est liée au volume croissant des activités du Centre. Il conclut en disant que le Conseil se

voit présenter un budget en déséquilibre de 350 000 euros. Ce déficit pourrait donc se réduire automatiquement au cas où le taux de change du dollar face à l'euro évoluerait favorablement au cours de l'année 2009.

41. *Le représentant du Commissaire aux comptes* déclare que la vérification des états financiers du Centre n'a révélé ni lacunes ni erreurs importantes et qu'il a de ce fait émis un avis sans réserves pour 2007. Il ajoute qu'il profite de ce que le système des Nations Unies ait décidé d'adopter les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) à partir du 1^{er} janvier 2010 pour réfléchir aux aspects liés à la gouvernance financière du Centre. Il informe le Conseil que le Centre a présenté en 2007 un excédent de quelque 1,5 million de dollars mais que, si le Trésorier avait inscrit – comme les normes IPSAS l'exigent – les engagements pour congés accumulés et les prestations d'assurance-maladie après la cessation du service, les comptes auraient accusé un déficit de 1,8 million de dollars. Le Centre possède des réserves de moins de 13 millions de dollars, alors que le passif total relatif à ces engagements dépasse les 35 millions. Le représentant du Commissaire aux comptes recommande au Conseil et à la direction du Centre d'adopter les arrangements idoines permettant d'en assurer le financement à l'avenir. Il rappelle au Conseil que l'euro a été adopté comme monnaie de compte pour les états financiers à partir de 2008 et qu'il est urgent que le bilan soit réévalué en euros. Il indique encore que, sur la base de son analyse, il a identifié trois domaines dans lesquels la gestion financière doit être renforcée. Premièrement, au sujet des informations financières régulières fournies au Directeur et à l'équipe de hauts dirigeants, il note que les services financiers ne dressent pas d'analyse systématique globale qui permettrait à la direction d'interpréter lesdites informations financières et d'identifier les points qui méritent une attention particulière. Deuxièmement, s'agissant du profilage des recettes et dépenses tout au long de l'année afin de faciliter le suivi financier, il estime que, si les budgets étaient alloués par mois, semestre ou toute autre période définie, l'analyse financière et le contrôle des performances financières seraient facilités. Il signale également que des différences notables ont été enregistrées entre le budget originel et les estimations faites tout au long de l'exercice 2007. Troisièmement, le rôle et les responsabilités du Trésorier doivent être réexaminés. Sans pour autant critiquer le Trésorier actuel, le représentant du Commissaire aux comptes en énumère les diverses fonctions et attributions et estime qu'il exerce un degré d'influence et de contrôle exceptionnellement élevé, ce qui ne contribue pas à minimiser les risques de conflits d'intérêts. Il pense que le processus de recrutement d'un nouveau Trésorier constitue l'occasion idéale pour revoir les responsabilités liées à la fonction et mettre au point des mécanismes de délégation. Le représentant du Commissaire aux comptes attire l'attention du Conseil, dont il ne doute pas qu'il prendra les mesures appropriées, sur le fait que son rapport donne des exemples de cas où les systèmes financiers n'ont pas fonctionné aussi bien qu'il ne l'aurait escompté et cite des domaines où la gouvernance financière du Centre pourrait être renforcée. Il signale que c'est le dernier rapport qu'il présente au Conseil et qu'il a passé le relais à l'Auditeur général du Canada. Il termine en souhaitant au Centre bonne chance dans la poursuite de ses objectifs.
42. *Le vice-président travailleur* communique que son groupe a pris note du rapport du Commissaire aux comptes et transmet ses remarques. La page 15 du document montre que la contribution de l'OIT est passée de 2,8 millions en 2006 à 5,6 millions de dollars en 2007. Le groupe souhaite avoir des explications sur cette augmentation. A la page 25, le rapport indique que le Centre a pris des mesures pour appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes sur les accusations publiées dans la presse italienne concernant une mauvaise gestion des ressources dans un programme du Centre, mais note qu'il a fallu une année pour mettre en œuvre les recommandations. Dans sa recommandation 1, le Commissaire aux comptes préconise que le Conseil du Centre et la direction continuent de prendre en considération l'engagement à long terme résultant des congés accumulés ou des prestations d'assurance-maladie après la cessation de service et qu'ils réfléchissent à la mise en place de dispositions appropriées pour en assurer le financement à l'avenir. Le

groupe demande au Directeur que ces questions soient discutées avec le Syndicat du personnel. Il prend également note des recommandations du Commissaire aux comptes sur la nécessité de se doter de meilleures procédures financières. Il souhaite que le Centre renforce les contrôles financiers, tel que recommandé à la page 33 du rapport du Commissaire aux comptes. Les variations de l'excédent/déficit pour 2007 mentionnées à la page 32 ne contribuent pas à une bonne gestion financière. En prévision du prochain départ à la retraite du Trésorier, le groupe recommande de réviser la répartition des responsabilités au sein de l'équipe de hauts dirigeants. La direction devrait également investir dans le développement du personnel financier afin de garantir une transparence accrue et une meilleure attribution des tâches entre le Trésorier et son équipe.

43. *Le vice-président employeur* remercie le Directeur pour la transparence de son rapport. Il se dit préoccupé par le financement des nouvelles obligations qui devront être inscrites au budget à compter de 2010. Il insiste sur la nécessité de traiter la question de l'excédent financier avec précaution et de chercher une solution à cette question sans attendre la date butoir de 2010.
44. *La porte-parole du groupe gouvernemental* remercie le Commissaire aux comptes pour son rapport et demande que le Centre tienne compte des quatre recommandations qui y sont formulées. Elle reconnaît qu'il n'est pas possible de prédire dans les détails ce qui se produira en 2009. Elle y verrait même une raison de s'inquiéter plus de l'évolution étonnante d'un déficit à un excédent dans le budget précédent, alors que la situation semblait calme. Cette fois, l'inverse pourrait très bien se produire. Elle demande de plus amples explications sur cette évolution.
45. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* relève que le Commissaire aux comptes a soutenu la requête formulée par certains gouvernements de déplacer la date du Conseil du Centre au mois de mars, dans laquelle il voit la seule manière de garantir l'influence du Conseil sur le programme et budget. Pour lui, novembre est trop tard dans l'année. Il souligne l'importance notamment pour la ville de Turin d'obtenir une estimation précise de la valeur des bâtiments et des terrains sur lesquels se situe le Centre. Au sujet de la cession gratuite de personnel par le siège au Centre pendant dix mois, le représentant du gouvernement de l'Espagne voudrait savoir à quelles conditions il s'est opéré, afin d'éviter toute irrégularité d'ordre comptable, les deux entités étant distinctes sur ce plan-là. La contribution apportée par la France peut en revanche être considérée comme un don en espèces, une opération tout à fait régulière.
46. *Le représentant du gouvernement du Kenya* se réjouit de recevoir le rapport sur l'exécution du programme et budget pour 2008 et les propositions pour l'exercice 2009. Il note par ailleurs que le catalogue des cours est provisoire vu que d'autres activités pourraient être incluses plus tard et certaines reportées à une date ultérieure. Si cela devait se produire, il apprécierait que ces changements soient consignés dans un futur rapport de façon à assurer une revue complète des activités planifiées qui n'auraient pas encore été réalisées. Il prend note des informations des annexes II et III sur les activités de formation, y compris d'apprentissage à distance, et les points d'action pour 2007 et 2008. Il apprécie les statistiques sur la répartition par région, le nombre de participants aux activités sur le terrain et les ressources financières. Il demande au Centre de travailler conjointement avec les unités techniques de l'OIT actives dans le domaine de la protection sociale pour augmenter les activités et, si possible, organiser des séminaires régionaux en 2009. Le représentant du gouvernement du Kenya fait part de sa satisfaction pour les activités réalisées en Afrique qui, selon le rapport, sont passées de 2 532 en 2007 à 3 064 en 2008. Il se félicite des détails donnés au point 11 sur les contributions volontaires. Il remercie tous ceux qui ont apporté leur soutien au Centre et cite en particulier l'OIT et d'autres sources, comme le Fonds fiduciaire. Il soutient le point pour décision du paragraphe 19.

47. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* estime que deux points devraient être approfondis, à savoir le passif à long terme et la responsabilité du Trésorier. Selon lui, la création d'un poste de trésorier adjoint pourrait constituer une solution, mais les moyens sont évidemment limités. Il s'interroge sur la responsabilité du Trésorier devant le Bureau et demande une clarification du sujet. Pour le prochain rapport du Commissaire aux comptes, il souhaite que le prochain rapport du Commissaire aux comptes dresse une analyse approfondie de l'impact des excédents par rapport aux engagements à long terme.
48. *Le Directeur du Centre* se déclare d'accord avec le Commissaire aux comptes. Le Centre doit se doter d'un meilleur outil de suivi et élaborer son budget de manière plus précise, même si cela semble difficile et que le Centre devra composer avec les moyens financiers et humains qui sont les siens. Revenant sur le rôle du Trésorier, le Directeur retient les commentaires du Commissaire aux comptes sur deux points: premièrement, le rôle joué par le Trésorier au sein du Comité des contrats, qui pourrait déboucher sur des conflits d'intérêts; et, deuxièmement, la concentration de pouvoirs dans les mains d'une seule personne, qui fera l'objet d'un examen approfondi au moment du recrutement du nouveau Trésorier. Evoquant les longs délais de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports précédents, il comprend que la remarque du Commissaire aux comptes porte essentiellement sur les circulaires relatives à l'éthique, et reconnaît que les circulaires correspondantes n'ont été publiées qu'il y a quelques semaines. Selon le Directeur, la cause principale du retard réside dans la discussion, non encore aboutie d'ailleurs, avec Genève sur la désignation du responsable des questions d'éthique. Abordant enfin le point 12 des états financiers, il explique la forte hausse des fonds provenant du budget ordinaire par le fait que 2007 était la deuxième année de l'exercice biennal, année au cours de laquelle, traditionnellement, le siège et les bureaux de terrain dépensent plus d'argent, notamment en demandant au Centre d'organiser des activités de formation.
49. *Le représentant du Commissaire aux comptes* remercie les représentants des gouvernements pour leur appui et signale que l'adoption des normes IPSAS constitue un passage obligé que bien des organisations ont déjà dû faire. Sa recommandation n'est que le reflet de l'expérience vécue jusqu'ici, qui a montré que ce passage devait être rigoureusement planifié.
50. *La présidente* remercie le Commissaire aux comptes pour la collaboration fructueuse qui s'est installée au fil des années et rappelle que ses recommandations ont toujours été utiles au Conseil et à la direction du Centre.
51. *La représentante du nouveau Commissaire aux comptes* présente son institution, qui a une longue expérience de l'audit auprès d'organisations internationales. Elle sait que la tâche ne sera pas facile et remercie le Directeur du Centre et l'ancien Commissaire aux comptes d'avoir répondu à toutes les questions qui leur ont été et leur seront posées pendant la phase de transition et pour les dispositions prises pour assurer le «passage du témoin».
52. *Le Conseil* prend note du document CC 70/2.
53. *Le Directeur du Centre* présente les Propositions de programme et de budget pour l'exercice 2008 (document CC 70/2/Add.1 (rév.)).
54. *Le vice-président employeur* relaie la perplexité des membres de son groupe en ce qui concerne les chiffres, très bas, du budget 2009. Il ne comprend pas les raisons de cette baisse importante par rapport à 2007 et souhaite des éclaircissements, en particulier sur les contributions volontaires. Il ajoute que son groupe voudrait voir une augmentation des ressources plus stables pour le Centre, en encourageant, par exemple, l'accès des services du Centre à d'autres organisations. Il souligne qu'une ouverture vers la ville de Turin est souhaitable. Il conclut en demandant si les modifications au Statut du personnel que le

Conseil vient d'adopter ont été prises en considération pour l'établissement du budget 2009.

55. *Le vice-président travailleur* regrette que les recommandations du groupe de travail n'aient pas encore abouti à une augmentation des fonds de la coopération technique alloués à Turin, ainsi que des contributions volontaires au Centre. Il note que son groupe persiste à penser que la part du budget régulier de l'OIT destinée au Centre de Turin devrait également être revue à la hausse. Il annonce vouloir approfondir cette remarque durant la discussion sur la cinquième question à l'ordre du jour. Il tient à remercier le gouvernement italien, la ville de Turin et la région Piémont, et la France pour leurs contributions volontaires et invite d'autres gouvernements à en faire de même. Il conclut en disant que le groupe des travailleurs appuie le point pour décision du paragraphe 19.
56. *La représentante du gouvernement de l'Italie* rappelle son intervention du jour précédent et souhaite rendre plus compréhensible la différence entre la contribution fixe et la contribution volontaire du gouvernement italien à l'OIT en général et au Centre en particulier. La part de contribution fixe allouée au Centre restera inchangée en 2009. Par contre, elle déclare que la contribution volontaire, qui concerne les activités du Centre, sera certainement réduite. Cette baisse est due à une réduction générale des fonds italiens pour la coopération technique. Le projet de budget pour 2009 tient compte de cette réduction.
57. *Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* voit en le rapport rédigé par le Directeur du Centre un aperçu réaliste basé sur des données empiriques. Pour cette raison, il sera peut-être possible de respecter le budget prévu. Il justifie son optimisme en disant que l'année 2007 a été clôturée avec un excédent important alors qu'un déficit avait été annoncé. Il attire également l'attention sur le fait que les prévisions du Directeur ne tiennent pas uniquement compte des ressources financières, mais que le capital humain a également été intégré. Il ne doute pas que l'augmentation des activités renforcera la santé financière du Centre.
58. *La représentante du gouvernement de l'Allemagne* demande que les membres du Conseil soient immédiatement informés si des changements significatifs se produisent en 2009. Elle souhaite avoir un plan B pour aider le Centre à traiter la question des coûts fixes dans pareil cas.
59. *Le Directeur du Centre* partage partiellement l'optimisme pour l'exercice 2009, mais note que, si la tendance actuelle persiste, 2010 sera une année très difficile. Le plan B dont parlait la représentante du gouvernement allemand a été préparé par le groupe de travail. Le Directeur indique que seule une plus grande intégration du Centre dans les activités de coopération technique du BIT l'aidera à respecter ses prévisions budgétaires.
60. *Le Conseil* approuve le paragraphe 19 du document CC 70/2/Add.1 (rév.).
61. *La présidente* introduit le débat sur le document CC 70/2/Add.2 et propose un point pour décision relatif à l'adoption des normes IPSAS par le Conseil.
62. *Le Directeur du Centre* présente le document CC 70/2/Add.2.
63. *Le vice-président travailleur* prend note des informations contenues dans le document et demande que son groupe soit tenu au courant de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables.
64. *Le vice-président employeur* souligne que plusieurs gouvernements ont requis une collaboration plus étroite entre Genève et Turin, et précise que le groupe des employeurs a étendu sa coopération avec le Centre. Il pense que cette coopération offre une possibilité de

financement plus constant, ce qui rendra le Centre moins vulnérable dans la conjoncture actuelle.

65. *Le Trésorier* signale que la discussion sur l'adoption des normes IPSAS a duré plus d'un an et que les réponses reçues sont assez floues, notamment au sujet de l'assurance-maladie et de l'inscription des bâtiments. Le Centre est une petite organisation internationale, et les mêmes problèmes pourraient se poser dans d'autres agences. La phase de transition pourrait s'étendre sur dix ou vingt ans.
66. *Le Trésorier et contrôleur des finances du BIT* indique que l'objectif principal des normes IPSAS consiste à assurer une plus grande transparence comptable et non à créer des passifs. Contrairement à ce que fait le Centre actuellement, certaines organisations intègrent dans leur bilan la valeur de leurs bâtiments, même si elles n'en sont pas propriétaires. Il suggère au Centre de considérer une telle option, en concertation avec les auditeurs.
67. *Le Conseil* prend note du document CC 70/2/Add.2, qu'il appuie.

V. Suivi des propositions du Groupe de travail sur le financement du CIF-OIT (Cinquième question à l'ordre du jour)

68. *Le vice-président employeur* souligne la qualité et l'importance du document de suivi qui peut servir de base au développement d'un accord-cadre de collaboration effective et structurelle entre Genève et le Centre. Il encourage la direction à suivre cette voie car une collaboration régulière et suivie peut notamment concourir à la stabilisation et à la pérennisation de financements pour le Centre.
69. *Le vice-président travailleur* rappelle que les conclusions formulées par la Commission PFA en novembre 2007 suite à la discussion du rapport du groupe de travail insistent sur la nécessité d'une augmentation des ressources extrabudgétaires de l'OIT allouées au Centre, ainsi que des contributions volontaires directes. Cette même commission insiste sur la nécessité de mieux orienter les activités de formation sur l'Agenda du travail décent, les PPTD et le renforcement des capacités des mandants par le biais d'une programmation conjointe entre Turin, Genève et le terrain. Tout en appuyant les conclusions du groupe de travail, il mentionne que le groupe des travailleurs entend réitérer que la réponse aux problèmes financiers du Centre passe par l'augmentation de la part du budget régulier de l'OIT allouée au Centre. Le vice-président travailleur félicite le Centre pour avoir consenti un effort substantiel dans l'intégration de son action avec celle de l'OIT. Le groupe insiste sur l'urgence d'un renforcement de la mobilisation des ressources entre le siège et le Centre, et s'inquiète de ce que les conclusions du groupe de travail ne se traduisent pas concrètement par une augmentation des fonds de la coopération technique alloués au Centre, qui exige un engagement plus fort de la part de PARDEV. A ce propos, il note qu'un conseiller en coopération entre le Centre et PARDEV a été engagé en août 2008 et souhaite savoir quel est son mandat et quels résultats peuvent être attendus de son engagement. Il souligne que le Conseil du Centre et les commissions PFA et de la coopération technique doivent suivre de près la mise en œuvre d'une nouvelle politique visant à augmenter la part des fonds de la coopération technique confiée au Centre, qui est à l'heure actuelle de moins de 1 pour cent. Il se réjouit de l'indication contenue au paragraphe 10, selon laquelle des initiatives sont en cours afin d'impliquer le Centre dans la réalisation des programmes financés par le CSBO. Il souhaite savoir si une telle approche se traduira concrètement par une allocation des fonds du CSBO au Centre. Le vice-président travailleur déplore que les résultats en termes d'augmentation des contributions volontaires demeurent limités. A ce titre, il invite le Centre à persévérer dans

le dialogue avec PARDEV et les donateurs et à explorer les pistes décrites au paragraphe 12 du document. Il prend note de l'information concernant les échanges de personnel mais rappelle l'importance que revêt l'intégration du personnel entre Genève et Turin. Il souligne également l'intérêt pour le Centre d'avoir accès à IRIS, ce qui le rapprochera davantage du siège et du terrain. Il se félicite des premiers pas franchis en ce sens. Le vice-président travailleur conclut qu'il reste beaucoup à faire pour appliquer les conclusions du groupe de travail adoptées par la Commission PFA. Le groupe des travailleurs souhaite que des progrès concrets et rapides puissent se faire dès 2009 dans le sens d'une meilleure planification conjointe entre Genève et Turin et que celle-ci se traduise par l'allocation de davantage de fonds au Centre de Turin. Un rapport sur les progrès effectués en la matière devrait être soumis en novembre 2009 au Conseil et à la Commission PFA.

70. *La porte-parole du groupe gouvernemental* déclare que les gouvernements sont en faveur d'une coopération accrue entre Genève et Turin, que le Centre doit désormais être considéré comme une source d'informations réelle et indispensable, et que des échanges structurés et réguliers doivent avoir lieu. Elle propose que le Centre participe à tous les projets impliquant la coopération technique et le CSBO, et ce depuis la phase de planification. Le Centre pourrait apporter l'expertise, l'expérience et les connaissances nécessaires et répondre aux demandes de l'OIT mieux que n'importe quel autre institut de formation.
71. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* attire l'attention sur les paragraphes 13 et 16 du document. Le paragraphe 16 dit que l'alignement plus serré débouche sur des relations plus structurées et sur une meilleure planification conjointe à moyen terme, même si cela ne s'est pas encore traduit par une augmentation claire du financement du Centre par l'OIT. En tant qu'important bailleur de fonds, le gouvernement espagnol s'interroge sur le réalisme d'une telle coopération. Le défi de la coopération entre le BIT et le Centre consiste à modifier l'équilibre entre eux, en attribuant au Centre un rôle équivalant à celui de l'OIT à travers un recours accru aux services de Turin. Concernant le paragraphe 13 sur les échanges de personnel, il s'agit en fait d'échanges de techniciens et non d'une manœuvre visant à éviter de renforcer le personnel du Centre.
72. *La représentante du gouvernement de la Chine* compare les ressources du Centre de l'année 2009 à celles de l'année 2008 et note seulement une faible augmentation. Le niveau de détail des activités reportées dans le rapport du Directeur ne permet pas l'application de décisions et recommandations stratégiques et constructives.
73. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* note que la situation actuelle de coopération entre Genève et Turin ne concerne pas que le personnel et souligne que le Centre ne bénéficie toujours pas d'une hausse de la part du portefeuille de coopération technique de l'OIT. En référence au paragraphe 10 sur l'augmentation des fonds de la coopération technique acheminés vers le Centre, il note que ce dernier offre une vaste gamme de programmes didactiques dans tous les domaines d'action de l'OIT. Une approbation du catalogue avant sa publication pourrait déboucher sur une participation accrue aux activités proposées. Tous les programmes de renforcement des capacités de l'OIT doivent faire appel en première instance au Centre.
74. *Le Directeur du Centre* remercie le Conseil de son soutien et de l'intérêt qu'il manifeste pour la problématique du financement du Centre. Il reconnaît qu'une discussion est en cours avec PARDEV sur les manières de financer les activités de formation au sein de la coopération technique. De fait, les rapprochements évoqués avec les départements du BIT sont de nature technique – ce dont il se félicite – et ne touchent pas fondamentalement les méthodes de financement. Il regrette que le Centre soit relégué en bout de chaîne lors de la mise au point des projets de coopération technique et que, quand le Centre est appelé à

émettre des commentaires sur les composantes de formation des projets, il n'est pas acquis qu'il interviendra réellement dans les projets concernés. La situation est également délicate sur le terrain, car les fonds alloués aux formations, souvent insuffisants pour couvrir l'intervention d'un spécialiste de Turin, sont fréquemment supprimés en fonction des besoins budgétaires du projet. Le Directeur souhaite qu'une ligne budgétaire soit dégagée au niveau du CSBO pour les formations à délivrer par le Centre. De même, lors des cycles de négociations avec les bailleurs de fonds, un certain montant devrait être réservé pour le Centre, ce qui permettrait de concevoir des stratégies de formation et de renforcement des compétences plus solides et cohérentes, ayant un impact plus positif et visible. Le Directeur souhaite également rappeler que le budget du Centre ne suffit pas à payer les salaires du personnel et que les activités doivent donc générer des recettes. En ce qui concerne la remarque du représentant de l'Espagne sur les échanges de personnel, ce sont des nominations administratives qui laissent aux travailleurs concernés la possibilité de revenir dans leur unité d'origine.

75. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* relève que les «prêts de personnel» de jadis sont devenus des «échanges de personnel», et espère qu'il ne s'agit pas uniquement d'un changement sémantique et que le Centre gère ces échanges entre Genève et Turin avec toute la rigueur nécessaire. Il fait noter que les contributions supplémentaires de l'Espagne au budget 2008-09 ont été versées début 2007 et qu'une partie de ces contributions aurait pu être allouée directement au Centre. Il souligne que garantir des fonds stables permettra au Centre d'améliorer sa gestion financière et humaine et à ses spécialistes de se concentrer sur leur mandat et non sur la génération de ressources.
76. *Le vice-président employeur* se joint à la proposition du représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud. Il se félicite des signes de collaboration forts, mais insiste sur la nécessité d'accords-cadres clairs pour la coopération technique, en vertu desquels le Centre pourrait se voir attribuer une partie conséquente des fonds alloués à la formation.
77. *La représentante de PARDEV* explique que son département est composé de trois unités: coopération technique, mobilisation des ressources et relations extérieures, cette dernière étant celle à laquelle elle appartient. Elle explique que son unité s'occupe des relations à l'intérieur du système des Nations Unies et des réformes. Elle note les différences de points de vue entre PARDEV et le Centre, signale que la directrice de PARDEV est consciente de cette situation, et rappelle que le système proposé par PARDEV vient de se mettre en place et que l'on n'a pas encore eu le temps d'en observer l'efficacité. Les projets de coopération technique approuvés dans le cadre de ce système ne sont pas suffisamment nombreux pour que les résultats soient significatifs.
78. *Le vice-président travailleur* exige une réponse au sujet du conseiller en matière de coopération entre le Centre et PARDEV. Si la discussion est très riche, elle pourrait être plus consistante et doit être menée au niveau de la Commission PFA.
79. *Le Directeur du Centre* explique que la nomination de M. Ndjoukou a pour objectif de renforcer la place occupée par Turin dans les activités de coopération technique du BIT. M. Ndjoukou est d'ailleurs à Genève pour assurer une meilleure coopération entre le siège et le Centre et pour rechercher des fonds en faveur de Turin.
80. *Le vice-président travailleur* plaide pour une meilleure synergie entre Genève et Turin et annonce la volonté concrète des trois groupes de travailler ensemble au niveau de la Commission PFA.
81. *Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* remercie le Directeur et souhaite qu'un éventail d'activités de formation destinées aux fonctionnaires du BIT soit mis en place au Centre dans l'intérêt commun.

82. *Le Conseil* prend note du document CC 70/5. Pour résumer les débats, la présidente propose un certain nombre de points principaux qui recueillent l'adhésion générale. Il faut faire davantage pour renforcer la coopération structurelle entre PARDEV et le Centre de Turin afin d'améliorer la programmation conjointe et la mise en œuvre des activités de coopération technique, ce qui garantira au Centre des ressources stables.

VI. Rapport de la réunion du bureau du Conseil (Sixième question à l'ordre du jour)

83. *Le Directeur du Centre* rappelle que plusieurs thèmes de la réunion du bureau du Conseil ont déjà été évoqués et n'en abordera que trois. Le premier relève de la simplification des documents soumis au Conseil. Le Directeur reconnaît que la situation n'est pas encore parfaite et invite les membres à faire part de leurs suggestions éventuelles. Le deuxième est la décision sur l'affectation de l'excédent, qui est allée dans le sens d'un renforcement des capacités pédagogiques du Centre. Le troisième, et sans doute le plus délicat, porte sur la date du Conseil, au sujet de laquelle il comprend le souhait légitime du représentant espagnol. Cependant, il convient de savoir que le Conseil doit approuver le budget et que, s'il se réunissait en mars, il devrait soit prendre une décision sur un budget déjà en cours d'exécution soit adopter une proposition relative à l'exercice suivant, qui commencerait neuf mois plus tard. La solution pourrait passer par l'organisation de deux sessions du Conseil, ce qui aurait inévitablement un coût substantiel. C'est pourquoi il préfère que d'autres arrangements soient trouvés et invite à en discuter.
84. *Le Conseiller juridique du BIT* rappelle que l'article III, paragraphe 3, du Statut du Centre stipule que «le Conseil se réunit au mois de mai de chaque année à Turin», et que depuis sa 56^e session le Conseil se réunit à Turin au mois de novembre. Le Statut doit donc être modifié afin de permettre au Conseil de décider sur la date de sa session. Il propose que le Conseil recommande au Conseil d'administration d'amender le Statut du Centre comme suit: «Le Conseil se réunit chaque année.».
85. *Le vice-président travailleur* prend note du rapport. Il réitère l'opposition de son groupe à ce que le bureau du Conseil se réunisse en mars de chaque année afin de discuter du programme des activités de l'année précédente. Une telle proposition risque de créer un Conseil à deux vitesses et de priver une grande partie des membres du Conseil, y compris les représentants des travailleurs, d'un débat important sur ce thème en novembre. Le groupe des travailleurs pourrait en revanche accepter la tenue d'une réunion du bureau du Conseil en mars pour traiter de points urgents mais sans qu'une telle réunion ne soit institutionnalisée.
86. *Le vice-président employeur* se dit favorable à des contacts plus fréquents, mais estime qu'une réunion en mars serait problématique, notamment pour les raisons évoquées par le Directeur. Il préconise donc que le bureau se réunisse en mars pour traiter de sujets urgents et précis, mais ajoute que cette demande doit venir du Conseil lui-même.
87. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* se demande si le coût de l'organisation du Conseil, dont il a entendu qu'il s'élève à 75 000 euros, ne pourrait pas être réparti sur deux sessions, auquel cas le Conseil pourrait se réunir deux fois par an, mais sur une seule journée.
88. *La porte-parole du groupe gouvernemental* étudiera la question, y compris les impacts financiers. Elle réitère la proposition selon laquelle le Centre doit fournir le plus vite possible un document reprenant les avantages et les inconvénients des différentes options.

89. *La présidente* suggère à la direction du Centre d'étudier la question et de demander une analyse au bureau. Elle propose de recommander au Conseil d'administration du BIT d'amender l'article III, paragraphe 3, du Statut du Centre, comme suit: «Le Conseil se réunit chaque année à Turin.»
90. *La représentante du gouvernement de l'Italie* estime que chaque solution a ses avantages et ses inconvénients. Elle appuie toutefois la proposition de la présidente.
91. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* se rallie aux propos de la déléguée italienne et demande que le Conseil débattre de ce sujet lors de sa prochaine session, sur la base d'une analyse des différentes solutions.
92. *La porte-parole du groupe gouvernemental* propose, en guise de compromis, de ne pas modifier le Statut pour le moment, tout en gardant à l'esprit que la pratique actuelle n'est pas conforme.
93. *La présidente* propose que le bureau du Conseil examine les différentes options concernant la date de la réunion annuelle du Conseil.
94. *Le Conseil* prend note du document CC 70/6.

VII. Autres questions (Septième question à l'ordre du jour)

95. *La présidente* informe les membres du Conseil que le rapport de la 70^e session du Conseil du Centre sera à la disposition de la Commission du programme, des finances et de l'administration du Conseil d'administration du BIT à partir du mardi 11 novembre 2008. Selon la pratique habituelle et compte tenu du délai très court imparti, elle propose que le Conseil délègue à ses vice-présidents le soin d'approuver le projet de rapport.
96. *Le Conseil* approuve la proposition de la présidente.

VIII. Date et lieu de la prochaine session (Huitième question à l'ordre du jour)

97. *La présidente* propose que la 71^e session du Conseil du Centre se tienne à une date déterminée par le bureau du Conseil précédant la 306^e session du Conseil d'administration du BIT qui se tiendra à Genève du 5 au 20 novembre 2009. La date exacte sera communiquée aux membres du bureau du Conseil en tenant compte des autres réunions au BIT.
98. *Le Conseil* approuve la proposition de la présidente.
99. *La présidente* clôt la 70^e session du Conseil du Centre et remercie les intervenants pour leurs contributions.

Genève, le 10 novembre 2008.

Document soumis pour information.

Annexe

Déclaration du président du Syndicat du personnel du Centre international de formation de l'OIT à Turin au Conseil du Centre (6 novembre 2008)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de m'adresser au Conseil du Centre au nom du Comité du Syndicat, dont je vous présente les activités menées ces douze derniers mois.

Afin de contribuer au renforcement de la visibilité du Centre à l'intérieur du système des Nations Unies, nous avons accueilli le Conseil annuel de la FICSA sur notre campus du 4 au 8 février 2008. La participation record des délégués des diverses organisations prouve le très grand succès de cet événement. Le Conseil de Turin restera dans les mémoires comme l'occasion qui a permis le rapprochement entre les deux grandes fédérations regroupant la majorité des syndicats des organisations internationales, à savoir la FICSA et le CCASIP. Ce rapprochement a conduit à une collaboration qui perdure encore aujourd'hui et qui ne manquera pas de se développer sur de nombreuses questions d'intérêt commun.

Nous avons constitué une assemblée consultative chargée d'établir un agenda pour nos priorités et reçu du personnel du Centre le mandat de défendre les positions suivantes: solliciter la réalisation de l'exercice des contrats à durée indéterminée; promouvoir une plus grande stabilité de l'emploi; demander l'instauration d'incitations à la productivité à travers un système de reconnaissance ne serait-ce que symbolique des performances de l'unité; obtenir une simplification du système d'évaluation des performances; modifier le congé parental (en y incluant l'adoption) et demander la compensation des jours de mission/de travail effectués le week-end, surtout quand cette situation devient récurrente.

Nous maintenons des contacts étroits avec le Comité du Syndicat de Genève afin d'exploiter les synergies nées de la fusion.

Des collègues nous ont demandé d'intervenir sur des cas de relations professionnelles et interpersonnelles difficiles, qui créent un malaise et peuvent parfois causer des problèmes de santé, généralement chez les travailleurs occupant une position hiérarchique inférieure. Nous saluons à cet égard la grande disponibilité des services des ressources humaines à agir de manière positive, dans le respect des prérogatives, afin de trouver une solution à ces problèmes.

Nous nous faisons donc le relais du malaise perçu par certains collègues en position subordonnée: au-delà de la longue attente avant de voir un résultat, les solutions aprioristes semblent favoriser les personnes en position hiérarchique dominante – même quand celles-ci semblent être responsables du malaise – ce qui entraîne une démotivation et un risque de baisse de productivité du personnel concerné.

Ces cas, qui requièrent du temps, de l'attention et de la sensibilité, sont certes regrettables mais ils sont limités et ne sont pas imputables à des carences organisationnelles particulières.

En ce qui concerne les remplacements de personnel et les regroupements de postes, nous estimons qu'il faut rester attentifs. D'un côté, il faut évidemment optimiser les ressources mais, de l'autre, on risque d'imposer à certains travailleurs de multiples responsabilités et, par conséquent, un stress additionnel, des heures supplémentaires ou un ralentissement structurel dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour ce qui est de la gestion des contrats sur projet, même s'ils permettent au Centre de faire face à des besoins temporaires, ils posent le problème d'une position contractuelle fragile, faible et stressante, surtout s'ils se prolongent dans le temps. A cet égard, nous ne pouvons que demander à la direction du Centre de mieux faire connaître au personnel les objectifs à atteindre et sa vision de l'avenir du Centre.

Un autre élément d'incertitude est lié aux états financiers incomplets et tardifs, qui empêchent de prendre les décisions qui s'imposent sur la durabilité des contrats et la gestion des charges de

travail. Nous pensons qu'un effort d'analyse et de prévision financière transparente pourra générer un climat de partage des objectifs et stratégies bénéfique à l'organisation.

S'agissant de l'équilibre de genre, et en particulier de la présence de femmes aux niveaux décisionnels, l'écart sensible s'est encore creusé à la suite de récents départs à la retraite. Une meilleure représentation féminine, tant au niveau des décideurs que dans la composition du panel d'experts appelés pour les activités du Centre, requiert un engagement actif dans le sens d'une plus grande cohérence entre les déclarations de principes et la pratique.

Au niveau des critères de sélection, le Comité vérifie régulièrement l'uniformité et la transparence des procédures des concours et est d'avis qu'un effort doit être déployé pour mieux informer le personnel sur les mécanismes qui garantissent le respect de ces procédures.

Nous faisons part de la satisfaction du personnel quant aux nouvelles politiques édictées récemment par le Centre (congé parental, éthique, etc.). Au sujet de la circulaire sur l'éthique au Centre, nous espérons que le Responsable des questions d'éthique sera nommé rapidement.

Nous pensons qu'il est du devoir du Comité du Syndicat de relever les carences, afin de travailler sur les marges qualitatives d'amélioration avec les Services des ressources humaines, avec lesquels s'est du reste instaurée une saine collaboration.

Vos remarques et suggestions, voire vos critiques, sont les bienvenues.

Je vous remercie de votre attention.